

3 septembre 1969, Québec

Remise des décorations du Mérite agricole et de l'ordre des défricheurs du Québec

Je tiens d'abord à féliciter très chaleureusement les nouveaux lauréats de l'Ordre du Mérite agricole. Ils sont la preuve vivante que de grands progrès et de grandes réussites restent possibles, dans le domaine de l'agriculture comme dans tous les autres. En fait, je ne pense pas qu'il y ait, dans l'économie contemporaine, de secteur qui évolue plus rapidement que celui de l'agriculture. Au Québec, comme partout ailleurs, cette évolution vertigineuse n'est pas sans causer de nombreux problèmes.

J'invite tous les organismes voués au mieux-être des cultivateurs à coopérer avec leur gouvernement prouvons pas la critique, qui peut être un élément créateur dans la recherche de voies nouvelles; mais si l'on veut résoudre vraiment les problèmes au lieu de les compliquer, il faut, dans l'intérêt même des agriculteurs, que cette critique demeure positive.

Le gouvernement actuel, à la suite de consultations avec les intéressés, a opté pour ce qu'il croit être une politique d'avenir, une politique qui s'inscrit dans le concept d'un Québec nouveau, sans délaisser pour autant les mesures d'urgence qui continuent de s'imposer pour faire face à des situations transitoires.

Pour accélérer la marche vers la rentabilité pour toutes les exploitations agricoles commerciales du Québec, et pour encourager et faciliter l'établissement des jeunes, le gouvernement a procédé à une refonte complète de la législation concernant le crédit agricole. Quatre projets de loi ont déjà été adoptés et un cinquième, la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles, a été référé pour étude à la Commission de l'agriculture de l'Assemblée nationale. Les détails de cette législation vous sont familiers et je n'ai pas à insister. Je veux cependant préciser que cette- amorce de réforme ne constitue qu'une base au dialogue qui est déjà engagé avec les autorités fédérales dans le but de simplifier les opérations des divers organismes de crédit agricole qui opèrent au Québec.

Pour assurer une protection adéquate aux investissements démesurés que doit consentir l'agriculteur, et pour garantir à celui-ci un revenu stable, le gouvernement a institué un système d'assurance-récolte. En attendant l'introduction d'un projet d'assurance-bétail, dont les modalités d'application font couramment l'objet d'études spéciales, une mesure d'assistance protège l'agriculteur contre la perte accidentelle du bétail de ferme.

Une politique de décentralisation administrative qui s'est traduite par l'organisation de douze bureaux régionaux, comprenant des équipes de spécialistes qui œuvrent auprès des producteurs, a permis de concentrer l'action du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation sur la gestion des exploitations. Grâce à la formation de multiples cercles de gestion, sous la surveillance de chefs d'équipe, les agriculteurs apprennent de plus en plus à prendre leurs affaires en main et à en suivre de près l'évolution.

Cette décentralisation administrative, que nos voisins à l'ouest se sont empressés d'imiter et qui suscite l'intérêt de plusieurs pays étrangers, dont l'Espagne et la Belgique, permet déjà d'accumuler à Québec des données statistiques et des renseignements pratiques dont la

carence s'est toujours fait lamentablement sentir, non seulement dans l'agriculture québécoise mais dans l'agriculture du Canada tout entier.

Il est évident que dans le domaine de l'information ce n'est qu'un commencement. Vous comprendrez facilement que l'instauration d'un système adéquat de renseignements techniques aux producteurs agricoles suppose diverses étapes que le gouvernement s'applique à franchir dans le plus bref délai possible.

La recherche scientifique conçue en fonction des problèmes du Québec constitue une de ces étapes. Le complexe scientifique actuellement en construction à Sainte-Foy servira, je l'espère, à combler cette lacune.

Mais il faut encore que les résultats de cette recherche soient transmis de façon compréhensible aux producteurs individuels. Or l'existence de structures physiques, de pôles de diffusion, n'élimine pas la nécessité d'un personnel qualifié, de spécialistes dont la formation représente une autre étape que l'on ne franchit pas malheureusement à l'aide d'un projet de loi ou d'une mesure d'assistance.

Les solutions ne se présentent pas toujours avec autant de clarté et de précision dans le domaine de la commercialisation ou mise en marché. C'est dans ce domaine, précisément, que nous devons chercher ensemble les solutions en ne perdant jamais de vue certaines données de base que ni les institutions agricoles ni le gouvernement ne peuvent seuls influencer.

Il convient de rappeler que la commercialisation des produits agricoles constitue un domaine de responsabilité conjointe ou le Québec ne peut- pas agir- seul. Nous dépendons dans une large mesure de décisions prises par le gouvernement fédéral et même par le gouvernement américain et certains organismes internationaux.

Je ne voudrais pas terminer ce bref exposé sans aborder le problème qui est peut-être le plus difficile de tous, celui de l'aménagement de nos régions défavorisées. Il s'est fait au cours des dernières années de nombreuses études qui ont abouti à un plan d'aménagement du territoire du bas Saint-Laurent.

Il semble que certaines personnes, pas toutes des producteurs agricoles, ne soient pas entièrement satisfaites de la façon dont le gouvernement a procédé à la mise en œuvre de ce projet d'envergure. Là encore, il faut rappeler certaines données de base. Pour mettre en œuvre de façon intégrale les recommandations du groupe d'étude, il est indispensable de trouver de nouvelles occupations pour le surplus de main-d'œuvre agricole qui existe dans cette région, afin de pouvoir venir en aide à ceux qui sont en mesure de se consacrer entièrement à l'exploitation agricole et d'en retirer un revenu convenable.

Aussi longtemps que cette main-d'œuvre n'aura pas été adéquatement entraînée à d'autres tâches et absorbée par d'autres industries de la région ou d'ailleurs, le réaménagement agricole envisagé par les auteurs du plan ne pourra pas se réaliser entièrement.

C'est pourquoi le gouvernement s'est empressé de mettre sur pied des structures telles que l'ODEQ et l'Office de Planification, dont la première tâche sera de s'attaquer de front à ce

problème, d'envergure provinciale, bien sûr, mais qui présente des urgences plus particulières pour certaines régions.

De nouveau, je fais appel à la collaboration de tous. Je vous invite à construire avec nous le Nouveau Québec. En cherchant ensemble, en tentant certaines expériences ensemble, et en faisant peut-être des erreurs ensemble, nous arriverons sans doute à nous rapprocher du but que s'est proposé monsieur Clément Vincent lorsqu'il a assumé les fonctions de ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, celui de rendre l'agriculture rentable pour le plus grand nombre possible de vrais agriculteurs.